



## Admr / heures non travaillées / planning

Par **jeepygil**, le **08/04/2008** à **16:09**

Bonjour,

Ma compagne est salariée de cette association, l'année dernière ses contrats ADMR ( oui car elle a aussi des mandataires qui passent par cette même asso ) de travail totalisé 120 heures, l'association étant géré par des encadrants dépassés, ses plannings ne totalisés malheureusement pas ces 120 heures et sa responsable lui a demandé de compenser par des CP. Ne voulant pas entrer en conflit elle a accepté, cette même année il lui ont fait un avenant sur ses contrats ADMR pour que cela totalise 100 heures. Est-ce normal ? si non quel recours avons nous ?

Quelle est la durée légale de travail car elle doit réaliser + 170 heures certains mois avec ses mandataires ?